



L'Accompagnement Social de la
Carsat Sud-Est a le plaisir de
vous convier au Webinaire

« Appels à Projets
Lieux de Vie Collectifs 2024 »

Mardi 23 janvier 2024



Marion Ambrosetti, Chargée de projets
Florent Bréthou, Chargé de projets,
Valérie Merlin, Responsable de Département

Zoom sur 2023 :

23 PROJETS SOUTENUS
(dont 6 IDRA)

9 projets soutenus via
Lieux de Vie Collectifs

3 projets ingénierie

6 projets de rénovation
ou construction de bâti

8 résidences autonomes soutenus via le PAIN

6 résidences autonomie soutenues via l'IDRA

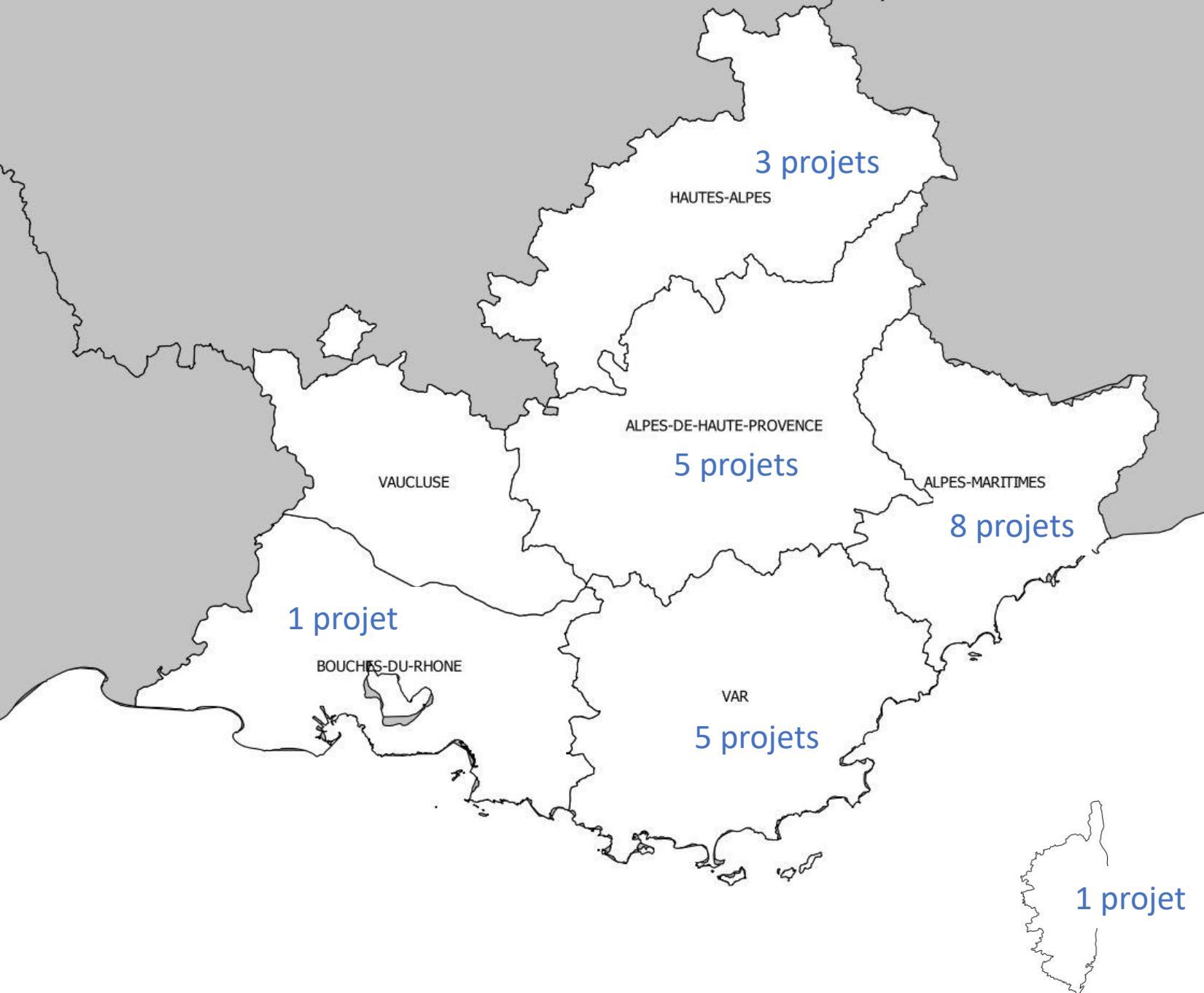
8 subventions Plan
d'Aide à
l'Investissement
2 895 000 €

16 subventions
5 041 340 €

5 prêts
4 342 500 €

12 278 840 € consacrés
au soutien des porteurs
dans leur projet de Lieux
de Vie Collectifs

Répartition sur les territoires des projets en 2023



JANVIER 2024

Appel à projets

Sud-Paca & Corse

Soutenir les lieux
de vie collectifs



DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS
JEUDI 28 MARS

Carsat Sud-Est - Pôle Amélioration Lieux de Vie
35 rue George 13386 MARSEILLE cedex 20

Courriel : lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr

Carsat
Sud-Est
Retraite
& Santé
au travail

SECURITE SOCIALE
**l'Assurance
Retraite**
Sud-Est

Conditions d'éligibilité

- Public concerné :



Retraités
autonomes



Socialement
fragilisés



Résident en
Paca et
Corse



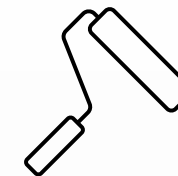
Conditions d'éligibilité

Porteurs de projets éligibles :

- Tous les porteurs quel que soit leur statut juridique
- (CCAS, Mairie, association, bailleur social, ...),
- Satisfaisant aux critères de sélection des projets,
- S'adressant à un public de retraités fragilisés,
- Et être en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé.

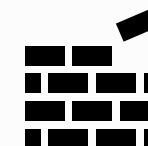
Répondre à des
besoins locaux

Proposer une offre
de proximité



Avoir un projet de
vie sociale

Proposer des
prestations de
qualité



Les projets éligibles

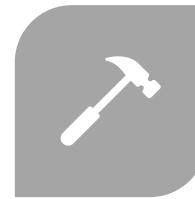


Quels types de projets sont éligibles ?

En 2024, 4 types de projets feront l'objet d'une attention particulière et seront prioritaires lors de l'instruction et de l'analyse des demandes :



LES PROJETS
D'INGÉNIERIE



LES PROJETS DE
RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



LES PROJETS D'HABITAT
INCLUSIF



LES PROJETS
D'ADAPTATION DES
LOGEMENTS



Les Projets d'ingénierie, nos objectifs sont

- de pouvoir répondre aux difficultés rencontrées **en amont** de la conception d'un projet architectural,
- **d'accompagner** les porteurs de projet dans leur réflexion de mise en œuvre de leur projet,
- de les aider dans le besoin de s'appuyer de professionnels dans les domaines de l'ingénierie,
- d'apporter un regard global dans l'objectif de rénover ou de construire,
- de **faciliter** la démarche d'entreprendre le projet.



Les projets de rénovation énergétique ...

Afin de répondre aux problématiques environnementales et améliorer la qualité de vie des seniors.

➔ Cela peut se traduire par l'isolation du bâtiment, le changement du système de chauffage, le remplacement des huisseries, etc...

Les projets d'habitat inclusif ...

Afin de développer ce type d'habitat regroupé, assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

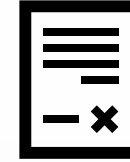
➔ L'accompagnement et le soutien de projets sera notamment en lien avec les conférences des financeurs de l'habitat inclusif.

Les projets d'adaptation des logements ...

Pour permettre aux seniors de vivre dans un habitat sécurisé et adapté (dont l'accessibilité PMR)

Les EHPAD/Structures
programme Alzheimer

Permis de construire ou
autorisation travaux
NON OBTENUS



A visée
commerciale/favorisant
l'accèsion privative

Chiffrage de l'opération
non établis en **valeur**
APD

Les structures ou les
projets **NON** éligibles



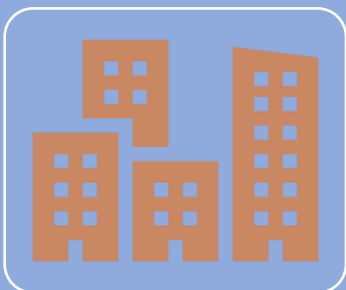
Les travaux de construction ou de rénovation ne devront pas débuter **avant** la date de dépôt de la demande.

Les 3 axes stratégiques : les types de structures éligibles



Axe 1

- Aider les structures permettant l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie,



Axe 2

- Favoriser les modes d'accueils intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution, par la création de différentes formes de logements individuels regroupés autour d'un projet de vie sociale,



Axe 3

- Soutenir le développement d'un cadre de vie de qualité au sein des Résidences Autonomie et des MARPA

Les modalités générales de financement



Subvention d'un montant maximum de 100 000€

Le projet porte sur de simples travaux

Ingénierie particulière :

80% max avec un plafond à 20 000€



Prêt sans intérêt sur 20 ans

Le projet porte sur un investissement lourd : construction, rénovation importante



L'attribution d'un prêt à une structure privée

Est conditionnée à la production préalable d'une garantie financière



Les aides financières

Sont accordées dans la limite des crédits alloués à la Carsat Sud-Est

Le dossier de demande est téléchargeable sur le site internet www.carsat-sudest.fr

- Votre demande devra nous parvenir avant le : [28 mars 2024](#)



Attention :

- Les travaux de construction ou de rénovation ne devront pas avoir débuté avant la date de dépôt de la demande de financement,
- Le permis de construction ou autorisation de travaux doit être accordé au moment du dépôt.



Pour toute correspondance, adressez un mail à :
lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr

Appel à Projets PAIN 2024 : Plan d'Aide à l'Investissement National

Uniquement en faveur des résidences autonomie – En attente des confirmations de la Cnav et de la Cnsa.

- Info à venir prochainement sur notre page internet dédiée :

<https://www.carsat-sudest.fr/partenaires/soutenir-financierement-vos-projets/moderniser-les-r%C3%A9sidences-autonomie.html>

A person is sitting at a wooden desk, writing in a white notebook with a black pen. They are wearing a black sleeve, a black watch, and a beaded bracelet. A white smartphone is lying flat on the desk in front of them. In the background, a laptop is open, and another person is blurred, also working at a desk.

Le dossier de candidature

De quoi est-il constitué ?

- Partie administrative,
 - Partie technique,
 - Partie financière,
 - Partie vie de l'établissement.
-
- **4 cahiers des charges à votre disposition en fonction de l'axe (axe 1, 2 ou 3) de votre projet et de sa nature (travaux ou ingénierie).**

Les engagements de la Carsat Sud-Est

- Les projets seront examinés par les services et par la Commission de l'Accompagnement Social,
- Les projets retenus seront :
 - **conformes** aux orientations prioritaires de la Carsat Sud-Est (circulaire n°2015-32) et de l'AAP 2024,
 - Liés à la **pertinence** des conditions proposées pour leur mise en œuvre (territoire, projet de vie sociale, public visé, ...),
 - **Suivis** par la Direction des Risques Professionnels.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement de la Carsat Sud-Est pour l'octroi d'une aide financière.



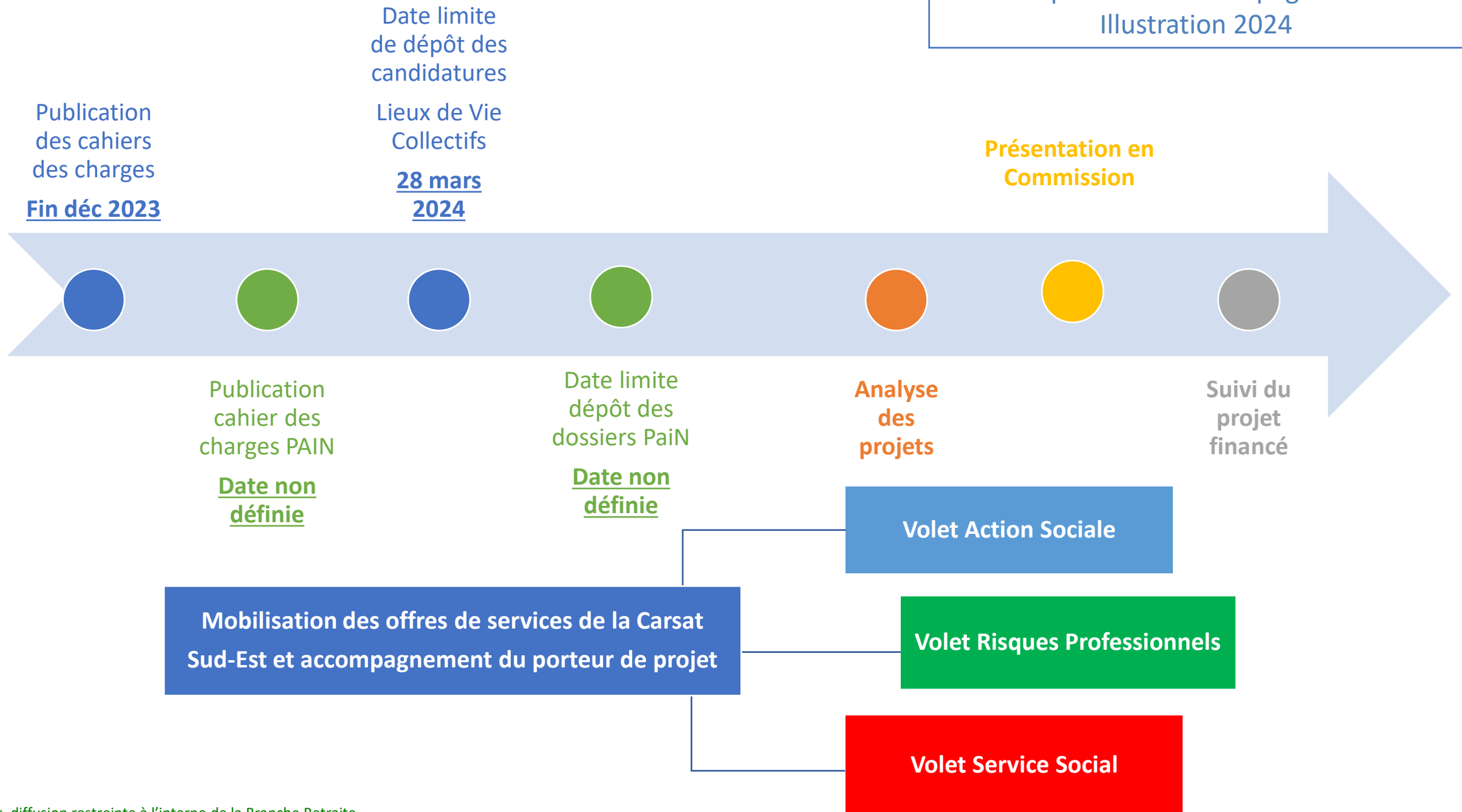
Les engagements du porteur de projets

- **Respecter** le projet tel que présenté dans le cahier des charges,
- **Promouvoir** et **mettre en place** un programme annuel de prévention,
- **Prendre** les dispositions utiles en termes de communication (attribution de l'aide financière),
- **Avoir** la capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé.



Avez-vous des Questions ?

Temporalité et accompagnement
Illustration 2024





La Carsat Sud-Est
L'Accompagnement Social de la
Carsat Sud-Est vous remercie
pour votre participation à ce
Webinaire

« Appels à Projets Lieux de Vie Collectifs 2024 »



Marion Ambrosetti, Chargée de projets
Florent Brethou, Chargé de projets,
Valérie Merlin, Responsable de Département

lieuxdeviecollectifs@carsat-sudest.fr